

UNE ÉQUIPE ET DES SAVOIRS FAIRE POUR EMBELLIR LA VILLE

Acigné est une ville pionnière en matière de développement durable. Dès 1997, un Code vert a été mis en place : cet outil permet de pratiquer une gestion différenciée sur les espaces verts et naturels de la commune en tenant compte de leurs usages et de leurs contraintes. Le Code vert a permis, entre autres, d'abandonner progressivement l'utilisation des produits phytosanitaires (herbicides, pesticides). La mise en œuvre de méthodes alternatives dites "douces" a été privilégiée sur l'ensemble des espaces publics. Depuis, la démarche Agenda 21 local de la commune (adopté en 2012 et reconnu Agenda 21 local France) est venue renforcer ces actions pour la préservation de la biodiversité, la qualité de l'eau et le jardinage au naturel. Au service de cette politique environnementale : la qualité et l'engagement du travail exemplaire et quotidien des agents municipaux.



DES MISSIONS RÉPARTIES ENTRE ESPACES VERTS ET ESPACES PUBLICS

Le centre technique de la ville compte 17 agents municipaux. Parmi eux, 13 agents interviennent plus particulièrement sur l'entretien des espaces publics de la ville. Les tâches sont multiples et demandent souvent compétences et qualifications ainsi que « l'amour du métier ».

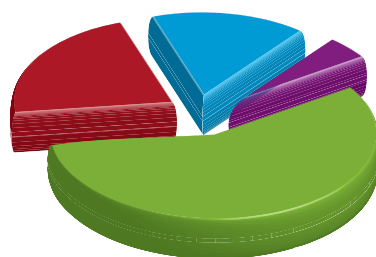
"Nous intervenons sur des missions variées qui font appel à la polyvalence de l'équipe.", précise Jean-Luc Douillard, qui a la responsabilité de l'entretien des espaces publics et est employé à la ville d'Acigné depuis 1992.

Au gré des saisons et de l'actualité, les agents accomplissent les travaux suivants :

- l'entretien courant et différencié (code vert) des espaces verts et des espaces naturels, des chemins piétons et promenade et de randonnée, des terrains de sport, du cimetière, des aires de jeux, des cours d'écoles, des accotements de la voirie rurale,
- la propreté urbaine : propreté, désherbage de la voirie, ramassage des feuilles...
- l'installation et la maintenance de la signalisation verticale ainsi que du mobilier urbain
- la réalisation des nouveaux espaces verts lors des opérations d'aménagement (ZAC et abords des équipements publics),
- le transport de matériels pour les animations municipales et associatives.



Légende en attente



RÉPARTITION DES MISSIONS

- Bâtiments, éclairage public et divers 22%
- Espaces verts et naturels (entretien, création) 57,5%
- Voirie et propreté 16%
- Fêtes et cérémonies 4,5%

LE SAVIEZ-VOUS ?

- La totalité des tailles et élagages est broyée et utilisée en paillage sur les massifs arbustifs pour limiter le développement des adventives (végétation spontanée). En complément, un travail de désherbage manuel est également effectué.
- La création d'espaces verts

des nouveaux quartiers ou quartiers réaménagés comme le centre est réalisé par les agents municipaux : aménagement, plantation, choix des essences. ■ Des arbres fruitiers sont plantés ici et là dans la commune. 3 vergers, entretenus par les services et ouverts au

public existent sur la commune. ■ En 1994, les élèves de l'école du Chevré avec leurs enseignants et l'aide des agents municipaux ont planté des arbres et arbustes sur l'espace nature du Chevré, créant ainsi un arboretum toujours existant. Un verger a été planté également

dans les mêmes conditions allée des Lucioles. ■ Depuis plus de 20 ans, la ville célèbre les nouveaux nés avec l'opération Un arbre, un enfant. En 2014, ce sont des magnolias et tilleuls qui ont été plantés sur la place de la mairie et la place des Clouères.

FOCUS SUR L'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS ET NATURELS



LE FLEURISSEMENT

Le fleurissement, 2 agents sont mobilisés à 2 époques de plantation : printemps et automne. Le travail consiste à préparer le sol (bêchage et amendement) avant la plantation. Il faut compter environ 3 200 plants annuels pour la saison estivale et 1 650 plants ainsi que 1 400 bulbes pour la saison automnale. S'ensuit alors un paillage systématique avec de l'écorce de cacao ou de la paille compressée. Par la suite, l'entretien consiste à du désherbage manuel et un arrosage hebdomadaire.

LA TONTE

La tonte représente le travail de 3 agents par semaine de mi-février à mi-novembre. 4 sortes de tonte sont pratiquées dont deux réalisées directement par les services et deux autres déléguées.

Le mulching : ce mot anglais signifie "paillage". Le principe du mulching consiste à ne pas ramasser l'herbe lors de la tonte. L'herbe est broyée en fines particules grâce à la lame de la tondeuse, pour être déposées sur le gazon. Cette méthode est appliquée dans les parcs, aires de loisirs et abords de voirie.

Le gyrobroyage : Le gyrobroyeur, est utilisé pour les accotements ou dans les endroits sur lesquelles les tondeuses ne peuvent passer (terrains pas très bien nivelés, non commercialisés ou non fauchés).

Le fauchage : Pour les prairies, c'est le fauchage qui a été privilégié par convention avec des agriculteurs. Cet entretien extensif est



économique en main d'œuvre et en énergie. Il représente aussi l'occasion d'associer les agriculteurs locaux qui, en contrepartie d'une fauche gratuite de ces prairies, récupèrent pour leurs besoins le foin ainsi produit.

L'éco-pâturage : cette expérimentation est mise en œuvre sur le marais de la Motte et ses terrains proches. Les terres sont ainsi mises à disposition de Matthieu Pirés, gérant

de la ferme de Milgoulle, qui y amène, suivant la période, vaches ou moutons (cf article P.). Ce nouveau mode d'entretien des espaces naturels est une solution alternative de gestion écologique des milieux. En broutant, les animaux entretiennent les espaces naturels permettant ainsi au marais de retrouver sa vocation première de terre vivante.

L'ENTRETIEN DES SOLS SPORTIFS

L'entretien des terrains de sports (foot et rugby) représente différentes activités dont principalement la tonte et le traçage qui sont réalisés chaque semaine par un voire deux agents. Mais à l'intersaison c'est aussi : l'aération, le roulage, le réengazonnement des terrains et aires de but, l'amendement des terrains engazonnés, le hersage et le désherbage du terrain stabilisé. Les décompactages et sablage sont réalisés par des prestataires extérieurs. Il existe sur Acigné 5 terrains de sports.

L'ENTRETIEN DES MASSIFS ET HAIES ARBUSTIVES



3 sortes de taille sont pratiquées : la taille douce qui respecte l'équilibre et la floraison des arbustes (taille faite au sécateur), la taille stricte sur les haies mono spécifique (taille haie), et le recepage sur les haies bocagères. C'est avec la tonte l'activité majeure de l'équipe. S'agissant des arbres et arbustes, le service réalise les tailles de formation sur les jeunes arbres d'alignement ainsi que les petits élagages sur les arbres adultes en se limitant à la première couronne. Les élagages en hauteur des arbres sont confiés à des prestataires extérieurs.

L'ENVIRONNEMENT, NOTRE PATRIMOINE COMMUN

Déchets verts : le brûlage à l'air libre des déchets verts est formellement interdit en revanche, vous pouvez les emmener à la déchetterie d'Acigné.

Compostage : 3 composteurs collectifs sont présents sur la commune (rue de la Chailleux, rue Brassai et Chemin des photographes). A titre individuel, vous pouvez également en acquérir un, voire deux, au prix préférentiel de 20 €/composteur. En vente le 1^{er} mercredi de

chaque mois de 13 h 30 à 18 h au niveau de la base technique de Rennes Métropole, 23 rue de la Marebaudière à Montgermont. **Privilégiez le désherbage manuel** : Pour la préservation des milieux naturels, la ville a renoncé depuis longtemps à l'utilisation de produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces publics (zéro pesticide) et invite chacun à modifier ses pratiques en ayant recours à des méthodes dites "douces", même si cela est au prix de

quelques herbes folles.

Les jardins familiaux : La ville met à disposition des Acignolais plus d'une trentaine jardins familiaux dont la gestion est confiée à l'association Les mains vertes acignolaises. Chaque membre s'engage à renoncer à tout produit phytosanitaire et engrais chimiques et a recours au compostage. Pour tout renseignement : lesmainsvertesacignolaises@gmail.com. Président : M. Vanmaercke 02 99 62 56 90